



**HELLETAS**  
Swiss Intercooperation



## Impliquer directement les exploitants pour restaurer durablement l'environnement ?

**Capitalisation d'expériences**

Camille Flückiger et Elsie Gaspard

Décembre 2017 – Port-au-Prince, Haïti

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC



---

## Résumé

---

Les activités de restauration environnementale en Haïti font face à de nombreux défis : insécurité foncière, persistance des mauvaises pratiques agricoles, manque d'éducation environnementale, entre autres. Alors que la plupart des interventions entreprises dans ce domaine placent la restauration biophysique au centre, elles négligent souvent le contexte social et économique dans lequel évoluent les exploitants. Dans le but de trouver des solutions autant techniques que socio-économiques au problème de dégradation de l'environnement, HELVETAS Swiss Intercooperation s'est inspiré de l'approche paiement pour service environnemental. Cette approche consiste à contracter les exploitants pour assurer la mise en place, le suivi et l'entretien des activités d'aménagement sur leurs parcelles. En signant le contrat, qui prévoit le versement en tranches d'une compensation monétaire, les exploitants s'engagent également à respecter les bonnes pratiques agricoles.

Les interventions s'appuient principalement sur le développement d'alternatives économiques et la sensibilisation qui, combinée à l'implication directe des exploitants et au versement d'une compensation monétaire, contribue à l'appropriation de la logique de restauration par ceux-ci. En ce sens, les acteurs locaux en charge de la sensibilisation, organes de suivi, leaders, autorités locales et représentants des ministères au niveau local, jouent chacun un rôle important. La dynamique de gouvernance locale créée entre ces acteurs, garante d'un encadrement et d'une surveillance de proximité, bénéficie fortement aux activités.

Ce document s'inscrit dans une démarche de capitalisation d'expériences. Il rassemble les expériences des différents acteurs, transformées en connaissance partageable. Ainsi, il décrit les approches utilisées, présente les succès et les échecs, met en évidence les leçons apprises et prodigue des conseils pouvant faciliter l'implémentation future d'activités de restauration environnementale en Haïti.

---

## Table des matières

---

Résumé .....	2
Liste des abréviations et acronymes.....	4
<b>1. Introduction .....</b>	<b>5</b>
1.1. Impliquer les exploitants dans la restauration environnementale .....	5
1.2. Objectifs et public cible de la capitalisation d'expériences.....	6
1.3. Collecter les expériences des acteurs .....	6
<b>2. Trois cas de restauration environnementale menés par HELVETAS Swiss</b>	
<b>Intercooperation.....</b>	<b>7</b>
2.1. Restaurer un patrimoine menacé et protéger la ressource eau à Cascade Pichon .....	7
2.2. Récupérer des clairières et protéger des « rak bwa » à Forêt des Pins .....	8
2.3. Aménager des bassins versants aux Verrettes .....	10
2.4. Les acteurs et leurs responsabilités .....	11
<b>3. Succès et échecs de l'approche de restauration environnementale.....</b>	<b>13</b>
<b>4. Leçons apprises.....</b>	<b>14</b>
<b>5. Les éléments d'une approche PSE durable.....</b>	<b>21</b>
<b>6. Pistes pour un financement durable de l'approche PSE .....</b>	<b>22</b>
<b>7. Conseils pour la restauration environnementale en Haïti.....</b>	<b>22</b>
<b>8. Conclusion.....</b>	<b>24</b>
Remerciements .....	25
Références .....	25

---

## Liste des abréviations et acronymes

---

AGAP	Appui à la Gestion des Aires Protégées
ANAP	Agence Nationale des Aires Protégées
AP	Aire Protégée
ASEC	Assemblée des Sections Communales
AT	Aide Technique
BAC	Bureau Agricole Communal
BPA	Bonnes Pratiques Agricoles
BV	Bassin Versant
CASEC	Conseil d'Administration des Sections Communales
CdG	Conseil de Gestion
CGAP	Conseil de Gestion de l'Aire Protégée
CLR	Comité Local de Reboisement
CMBV	Comité de Micro Bassin Versant
CSBV	Comité de Sous Bassin Versant
CSE	Corps de Surveillance Environnementale
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
FVD	Faire-Valoir Direct
FVI	Faire-Valoir Indirect
GRBV	Gestion des Risques et Bassins Versants
ha	Hectare
HTG	Gourdes Haïtiennes
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MBV	Micro Bassin Versant
MdE	Ministère de l'Environnement
MPA	Mauvaises Pratiques Agricoles
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PSE	Paiement pour Service Environnemental
PVB	Préservation et Valorisation de la Biodiversité
SAU	Surface Agricole Utile
SBV	Sous Bassin Versant

## 1. Introduction

### 1.1. Impliquer les exploitants dans la restauration environnementale

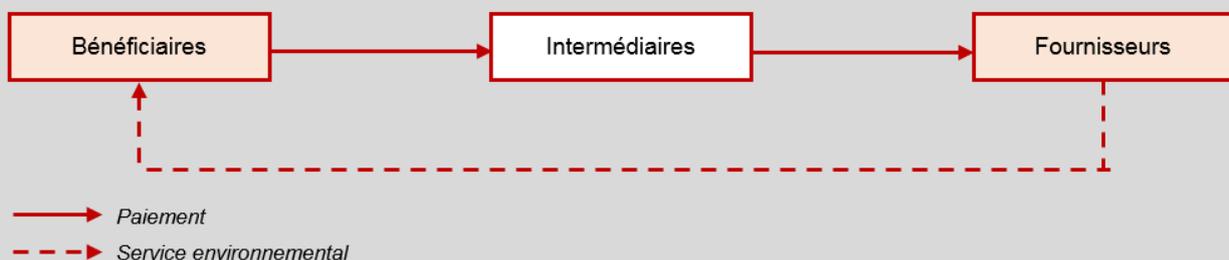
Au cours des dernières années, HELVETAS Swiss Intercooperation a initié plusieurs activités de restauration environnementale en vue de protéger les ressources naturelles et de réduire l'impact des catastrophes. Le but de ces interventions est de contribuer à la mise en place de modèles fonctionnels de gestion des ressources naturelles et de cohabitation harmonieuse entre celles-ci et les populations au sein d'un même territoire.

La population rurale haïtienne dépend fortement de l'exploitation des ressources naturelles puisque l'agriculture constitue l'emploi d'environ 62% des habitants (MARNDR 2014). Le manque d'opportunités économiques, la pression démographique et la faible éducation environnementale accentuent la pression sur ces ressources et conditionnent le recours aux mauvaises pratiques agricoles (MPA). Les nombreuses actions de restauration environnementale entreprises par le gouvernement et les ONG placent souvent la restauration biophysique au centre et négligent le contexte social et économique dans lequel évoluent les exploitants (Bellande 2010). Les acteurs locaux, tels que les planteurs, les notables et les autorités locales, sont rarement impliqués alors qu'ils pourraient contribuer à assurer la pérennité des actions.

Dans le but de trouver des solutions non seulement techniques mais aussi socio-économiques, HELVETAS Swiss Intercooperation s'est inspiré de l'approche paiement pour service environnemental (PSE). Cette approche consiste à contracter les exploitants pour assurer la mise en place, le suivi et l'entretien des activités d'aménagement sur leurs parcelles ainsi que le respect des bonnes pratiques agricoles (BPA). Le contrat prévoit le versement en tranches d'une compensation monétaire aux exploitants sur la base de résultats. Les résultats sont évalués au démarrage, à mi-chemin et à la fin de la période concernée. Cette approche a été implémentée dans plusieurs zones. Cependant, ce travail de capitalisation d'expériences se concentre sur les cas de Belle-Anse, de Forêt des Pins et des Verrettes.

#### Rémunérer pour restaurer grâce aux PSE

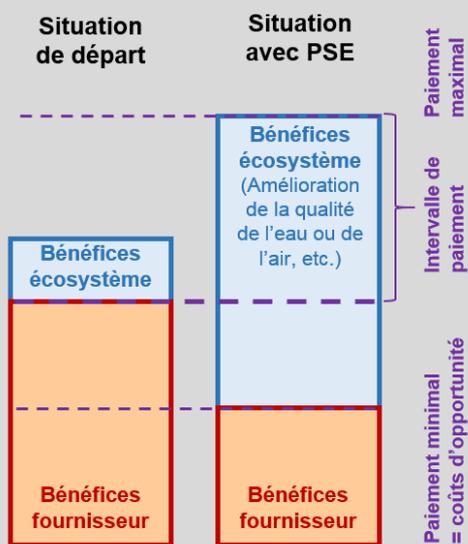
Un paiement pour service environnemental (PSE) est un outil économique incitatif rémunérant les producteurs pour les services qu'ils fournissent et faisant payer les bénéficiaires de ces services (Conseil économique pour le développement durable 2010, Etrillard 2016). Tandis que les taxes ou les normes réglementent, les PSE récompensent les pratiques favorables à l'environnement (Laurans et al. 2011). Cet outil est mis en place dans de nombreux contextes de par le monde dans le but de préserver, restaurer ou de produire un service environnemental.



Le fonctionnement d'un PSE.

Un PSE établit une relation entre deux groupes d'acteurs : d'une part les « fournisseurs » d'un service environnemental, de l'autre les « bénéficiaires » de ce service. Dans certains cas, par exemple lorsque les bénéficiaires sont difficilement identifiables, un intermédiaire s'avère nécessaire. Il peut s'agir d'une ONG, de l'Etat, d'un organisme public ou d'une institution internationale. L'intermédiaire possède soit un rôle financier, soit un rôle gestionnaire (Karsenty et al. 2014, Laurans et al. 2011). Dans certains cas, il exerce les deux à la fois.

Plusieurs autres critères caractérisent les PSE. Ainsi, un PSE est adopté volontairement par le bénéficiaire et le fournisseur. Il tourne autour d'un service environnemental bien précis, tel que la préservation de la qualité de l'eau ou la conservation de la biodiversité. Un PSE est lié à des conditions spécifiques formulées dans un contrat (Wunder 2005, Laurans et al. 2011). Le changement de pratiques agricoles et de comportement ayant des répercussions sur les activités habituelles du fournisseur et donc sur les bénéfices qu'il dégage, une rémunération incitative couvre au minimum les coûts d'opportunité. Enfin, un PSE s'étend sur une durée adaptée au service environnemental (Karsenty et al. 2014). Toutefois, dans la pratique, un PSE réunit rarement tous ces critères. Les applications du dispositif PSE dépendent en grande partie du contexte d'implémentation et il existe une variabilité de cas (Etrillard 2016, Laurans et al. 2011).



Base de réflexion pour la fixation de la prime.

## 1.2. Objectifs et public cible de la capitalisation d'expériences

Ce document s'inscrit dans une démarche de capitalisation d'expériences. Il documente les approches et les pratiques utilisées, les expériences réalisées par les différents acteurs ainsi que les succès et les échecs rencontrés. Dans un souci de durabilité et de réplcation, il formule les leçons apprises ainsi que des recommandations pouvant faciliter l'implémentation future d'approches de restauration environnementale en Haïti.

La capitalisation s'adresse à un public varié dans une optique de partage d'expérience et d'échange d'information. Elle est destinée à HELVETAS Swiss Intercooperation et à son personnel en Haïti comme ailleurs. Les autorités gouvernementales haïtiennes tout comme les ONG et chaque organisme actif dans la restauration de l'environnement en Haïti peuvent également bénéficier des leçons apprises et s'inspirer des recommandations lors de la mise en place de futures interventions. Enfin, ce document s'adresse à tout acteur impliqué dans l'approche PSE implémentée par HELVETAS Swiss Intercooperation à Belle-Anse, à Forêt des Pins et aux Verrettes.

## 1.3. Collecter les expériences des acteurs

Les différents et nombreux acteurs impliqués dans l'approche PSE telle qu'implémentée par HELVETAS Swiss Intercooperation en Haïti sont le cœur de ce travail de capitalisation d'expériences. Ce sont leurs expériences qui le nourrissent, leurs témoignages qui l'illustrent.

Cette capitalisation a été réalisée par un binôme de facilitatrices externes aux trois équipes de projet. Ainsi, elle a débuté par la familiarisation avec l'approche PSE de manière générale et spécifique aux applications dans les trois zones. Sur la base de cette prise de connaissance, la collecte de données a été planifiée avant d'être conduite dans chaque zone ainsi qu'à Port-au-Prince. Les acteurs<sup>1</sup> ont été rencontrés lors d'entretiens individuels et de focus groupes homogènes. Ces rencontres ont été orientées vers le récit de leurs expériences. Dans chaque zone, un focus groupe de synthèse hétérogène a été organisé afin de compléter les informations et de confronter les expériences. Les

<sup>1</sup> Ceux-ci comprennent : Les trois équipes de projet, des représentants du MdE, les directions des AP, les responsables de BAC, les autorités locales (CASEC, ASEC), les organes de suivi (CGAP, CdG, CLR, CMBV, CSBV, CSE), des représentants des OCB, des leaders et notables, des fournisseurs de service environnemental, des exploitants non impliqués dans les interventions, des pépiniéristes des pépinières locales et les représentants de certaines ONG actives dans la restauration environnementale en Haïti.

données, traitées parallèlement au travail de collecte, ont abouti à la synthèse générale et ont permis de tirer des leçons et de formuler des recommandations.

Le partage d'expérience et l'échange d'information a enfin lieu à deux niveaux : lors des séances de validation et de restitution organisées dans chaque zone et au siège d'HELVETAS Swiss Intercooperation en Haïti ainsi que grâce à ce document.

## 2. Trois cas de restauration environnementale menés par HELVETAS Swiss Intercooperation

### 2.1. Restaurer un patrimoine menacé et protéger la ressource eau à Cascade Pichon

La Cascade Pichon, située dans le département du Sud-Est et appartenant à la section communale de Pichon de la commune de Belle-Anse, fait partie de l'aire protégée (AP) de l'Unité 2 du Parc National Naturel de la Forêt des Pins. Elle est constituée de plusieurs chutes d'eau qui forment trois bassins. Elle est l'unique rivière à régime permanent alimentant l'arrondissement de Belle-Anse pour les usages domestiques et agricoles. De plus, sa beauté naturelle a le potentiel d'attirer des visiteurs et de développer l'écotourisme. Cependant, les actions anthropiques telles que les cultures sarclées sur pentes raides, l'agriculture sur brûlis, l'élevage libre et la coupe anarchique des arbres dégradent le micro bassin versant (MBV).



« La parcelle se trouvant le long de la source était jadis verte. Malheureusement, elle a été dégradée. Les charbonniers de la zone avaient l'habitude de venir couper des arbres. Certains y avaient même installé leur four à charbon et à chaux vive. J'ai remarqué que le débit des chutes diminuait de plus en plus. Conscient des conséquences néfastes, j'ai annoncé à tout le monde avoir acheté cette parcelle. J'ai alors commencé à planter des arbres, à réaliser des aménagements et à surveiller la parcelle contre les envahisseurs. Désormais, c'est l'une des parcelles les plus boisées de la cascade. »  
(David Alcay)

HELVETAS Swiss Intercooperation, à travers le projet « Protection de la biodiversité et financement durable des AP<sup>2</sup> », accompagne les acteurs dans la restauration et la valorisation de la Cascade Pichon. A cet effet, les interventions se sont basées sur l'approche PSE. Celles-ci consistent à donner une compensation monétaire aux exploitants afin de faciliter l'aménagement de leurs parcelles.

Ainsi, les leaders de la zone sont informés et sensibilisés à l'effort de restauration environnementale. Une fois orientés, ils facilitent la mobilisation de la population. Les parcelles situées sur le versant frontal, la façade la plus visible de la cascade, et à proximité de la source sont sélectionnées en priorité. Une fois les exploitants identifiés, ils sont

<sup>2</sup> Cofinancement de l'Union Européenne.

sensibilisés et leur parcelle est délimitée par GPS. Ils signent ensuite le contrat avec la Mairie de Belle-Anse, le CGAP et l'ANAP. A travers ce contrat, ils s'engagent à planter et à entretenir des espèces forestières et fruitières qu'ils ont eux-mêmes choisies parmi une présélection ainsi qu'à respecter les BPA. Un montant de 17 000 HTG par ha, fixé sur la base d'un compte d'exploitation de la zone, est octroyé à chaque exploitant. Ce montant est versé en trois tranches selon les résultats des évaluations réalisées après la plantation, à mi-parcours et à la fin du contrat de deux ans. Un dispositif de suivi composé d'un représentant du CGAP, du responsable du BAC, de la Direction de l'AP et d'un consultant externe est mis en place pour réaliser l'évaluation en présence du propriétaire signataire.



L'approche PSE a permis la diminution des MPA comme les cultures sarclées sur pente raide, le brûlis et l'élevage libre ainsi que l'abandon d'habitats en amont de la cascade. Ainsi, la couverture boisée a augmenté grâce à la régénération naturelle et à la plantation, la végétation y est plus luxuriante et la cascade est devenue plus attrayante. La population est fortement sensibilisée et conscientisée. La plupart des exploitants s'engagent à entretenir leur parcelle et les leaders de la zone s'organisent de manière spontanée pour assurer le suivi et la surveillance des aménagements au-delà du projet AGAP.

« Je me souviens quand j'étais enfant, la cascade était si verte et il y avait tant de bassins. Peut-être vingt, vingt-cinq. Certains étaient tellement grands qu'une quinzaine de personnes pouvaient s'y baigner et qu'il fallait une barque pour les traverser. A partir des années soixante, des gens s'y sont installés et ont commencé à cultiver les terres. Le visage de la cascade a changé. »  
(Yterne Philippe)

#### Quelques données

Nombre de contrats passés (2015-2017) : 58

Somme des primes versées (2015-2017) : 1 521 534 HTG

Nombre d'hectares aménagés (2015-2017) : 93

Nombre de plantules distribuées (2015-2016) : 19 200

## 2.2. Récupérer des clairières et protéger des « rak bwa » à Forêt des Pins

L'Unité 2 du Parc National Naturel de la Forêt des Pins fait partie du massif de la Selle. Cette AP chevauche les départements de l'Ouest et du Sud-Est et se situe entre 1500 et 2680 mètres d'altitude. Il s'agit de la plus grande forêt tropicale humide de montagne du pays. L'espèce dominante est le *Pinus occidentalis*, une espèce de conifère endémique à l'île d'Hispaniola et à l'Est de Cuba. Plusieurs rivières alimentant la capitale et ses environs prennent leur source dans l'AP. La population de la zone était estimée à plus de 50 000 personnes en 2013. Celle-ci pratique essentiellement l'agriculture, dont le maraîchage, et l'élevage.

A partir des années 1940 et jusqu'à la fin des années 1980, l'exploitation du bois était une activité économique importante. Cette exploitation non contrôlée et les pratiques des populations locales comme la production

« Avant, la clairière de Mare-Rouge était tellement déboisée qu'elle ressemblait à un terrain de football ou à une piste d'atterrissage pour les avions. Plusieurs familles y habitaient. Le sol était si dénudé qu'on pouvait voir la roche. Grâce au projet, elle est maintenant joliment boisée et les sols sont plus riches. » (Paulette Jean)

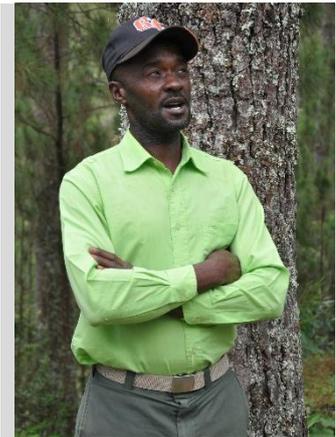
de bois gras, la coupe abusive d'arbres et les feux intentionnels et accidentels ont provoqué le déboisement d'une partie de la forêt.



HELVETAS Swiss Intercooperation intervient à la Forêt des Pins depuis 2003 avec le projet « Préservation et Valorisation de la Biodiversité<sup>3</sup> ». Depuis 2012, l'approche PSE est implémenté dans le but de récupérer des clairières, de préserver des « rak bwa<sup>4</sup> » et de diminuer le recours à certaines pratiques d'exploitation traditionnelles jugées néfastes à la forêt. Les exploitants s'engagent soit à planter des pins sur la clairière qu'ils exploitent soit à surveiller et à ne pas exploiter leur « rak bwa ». En échange de cet engagement, ils perçoivent une compensation de 17 000 HTG par ha pour le reboisement et de 12 000 HTG par ha pour la mise en défens de « rak bwa ». Cette somme est versée en trois tranches sur une période de trois ans. Le versement de la première tranche a lieu après la plantation pour le reboisement et au moment de la signature du contrat pour la mise en défens, les deux autres après une évaluation. Si l'évaluation révèle des manquements ou un faible taux de réussite, seulement une partie de la tranche est versée.



La sélection des clairières à récupérer et des « rak bwa » à protéger se base sur le plan de zonage de l'AP. Les parcelles sont ensuite délimitées par GPS et leurs exploitants sont identifiés. Ceux-ci sont sensibilisés à la restauration de la forêt et informés de l'approche de restauration environnementale avant de signer le contrat avec la Direction du Parc. Le contrat les transforme en « travailleurs environnementaux ». En plus de devoir planter les plantules de pin qui leur sont remises ou de protéger le



« De 2004 à 2009 j'étais scieur de bois. Je pouvais couper un arbre, le transporter, le sectionner en morceaux et scier des planches la même journée. En même temps, j'étais agent sensibilisateur pour le respect de l'environnement. Un jour, j'ai reçu un certificat pour mon engagement à condition que j'abandonne mon métier de scieur. J'ai accepté et en 2009 j'ai commencé à cultiver le poireau grâce à la formation reçue dans le cadre du projet PVB. La culture du poireau génère d'importants revenus. De plus, je me sens fier de participer au développement de ma zone et d'exercer un beau métier. Les scieurs de bois ont la réputation de mourir maigres et pauvres. Couper un arbre c'est lui ôter la vie. Son sang coule et Dieu nous punit pour ce crime. »  
(Louis Oralus)

<sup>3</sup> Financement de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), Suisse.

<sup>4</sup> Désigne un patch de forêt arbustive dominée par des feuillus et très dense.

« rak bwa », ils s'engagent à appliquer les BPA. Les plantules sont produites dans des pépinières locales mises en place dans le cadre du projet ou proviennent de sauvages prélevés dans la forêt.

L'approche PSE rencontre de plus hauts taux de réussite que le reboisement communautaire. Les exploitants sont fortement et continuellement sensibilisés, directement impliqués et responsabilisés dans leur rôle de « travailleurs environnementaux ». Le suivi réalisé par le CLR et le CSE contribue également à cette forte réussite des plantules. Celle-ci a permis une densification de la forêt, principalement aux abords de Mare-Rouge où se situent la Direction du Parc et le CSE, et certains observent un retour de plusieurs espèces d'oiseaux. Toutefois, cette approche est surtout profitable aux grands exploitants car elle réduit l'espace disponible pour l'élevage et les cultures.

#### Quelques données

Nombre de contrats passés (2014-2017) : 155

Nombre d'hectares aménagés (2014-2017) : 282,65

### 2.3. Aménager des bassins versants aux Verrettes

La commune des Verrettes est située dans le département de l'Artibonite. Elle s'étend de la plaine de l'Artibonite aux sommets de la chaîne des Matheux avec des altitudes entre 300 et 1500 mètres. Plusieurs cours d'eau la traversent dont la rivière Bois. Le relief est accidenté et la zone est sujette aux phénomènes de dégradation des sols et aux catastrophes naturelles. Alors que la population, estimée à 145 000 en 2015 (IHSI 2015), dépend principalement de l'agriculture, la fertilité des sols est généralement faible. L'élevage représente avec l'agriculture plus de 80% des sources de revenus des ménages. La fabrication de charbon est une autre activité économique courante.



Depuis 2011, des interventions de restauration environnementale au niveau du sous bassin versant (SBV) de la rivière Bois s'inspirent de l'approche PSE. Ainsi, une prime est versée aux exploitants afin de faciliter l'aménagement de parcelles et d'encourager l'adoption des BPA. Le projet « Gestion des Risques et Bassins Versants » lancé en 2014 poursuit cette approche avec un accent mis sur la sensibilisation. Entre 2014 et 2015, l'approche a surtout porté sur la réalisation de structures de conservation de sol. La prime se calculait en fonction de la superficie aménagée avec des montants oscillant entre 8 000 HTG et 13 000 HTG par ha, dépendamment de l'année et des conditions spécifiques à la zone. Le versement de la prime avait lieu en trois tranches. Depuis 2016, le reboisement est priorisé et la prime dépend du nombre de plantules.

« Il y a une vingtaine d'années, j'ai acheté une parcelle pour 300 gourdes. Elle était tellement dénudée qu'on pouvait voir la roche. Il était presque impossible d'y pratiquer l'agriculture. J'ai toujours désiré avoir des lots boisés. Je me suis donc mis à semer des graines de plusieurs espèces forestières sur mes parcelles et surtout sur la plus dénudée. J'ai dû faire preuve de beaucoup de patience car les résultats tardaient à venir. Parallèlement, je faisais de la sensibilisation et invitais mes voisins à reboiser leurs parcelles. Seulement ceux-ci étaient réticents et n'ont pas voulu suivre mon exemple. Aujourd'hui j'ai trois parcelles boisées qui me permettent de subvenir aux besoins de ma famille et de répondre aux imprévus. » (Merisen Lexidor)



L'exploitant reçoit 3 HTG par plantule<sup>5</sup>, 1 HTG après la plantation et 2 HTG suite à l'évaluation effectuée après trois à quatre mois.

Au début de chaque année d'activité, les espaces à aménager sont délimités. Ces espaces forment ensuite des blocs dont les exploitants des parcelles sont inventoriés. Tous les exploitants d'un bloc sont sensibilisés à la restauration environnementale, informés de l'approche PSE et formés. Ils prennent ensuite librement la décision de signer le contrat les engageant à réaliser les travaux de restauration et à adopter les BPA. Le contrat est passé entre l'exploitant, le président du CSBV et l'aide technique (AT) responsable. Les AT sont également membres d'un CMBV et perçoivent 1 HTG par plantule réussie sur les parcelles des exploitants dont ils sont responsables<sup>6</sup>. Les plantules sont produites dans des pépinières privées de la région et distribuées aux exploitants qui peuvent choisir les espèces qu'ils souhaitent parmi une présélection.



L'implication des différents acteurs a renforcé la gouvernance locale et augmenté les capacités. La lutte conjointe contre les MPA a favorisé la régénération naturelle. Les habitants apprécient que des terres auparavant marginalisées, comme les ravins, soient désormais cultivables. Certains exploitants s'approprient la logique de restauration et mettent en place leur propre pépinière ou répliquent les aménagements sur d'autres parcelles. De plus, des exploitants externes à l'approche répliquent les aménagements sur leurs parcelles. Toutefois, l'approche PSE a créé des frustrations et jalousies parmi d'autres exploitants du SBV. Bien que les MPA aient diminué, les incendies restent un problème majeur dans la zone.

#### Quelques données

Nombre de contrats passés (2015-2016) : 416

Somme des primes versées (2015-2016) : 1 495 491,5 HTG

Nombre d'hectares aménagés (2015) : 308,7

Nombre de plantules distribuées (2014-2016) : 154 638

## 2.4. Les acteurs et leurs responsabilités

De nombreux acteurs sont impliqués dans l'approche de restauration environnementale. Leur coopération tout au long du processus permet la création de synergies utiles à la restauration environnementale. Ils s'identifient au même objectif et joignent leurs efforts afin d'y parvenir. Le schéma ci-après présente les acteurs ainsi que leurs responsabilités respectives.

Les fournisseurs de services environnementaux, c'est-à-dire les exploitants signant les contrats, sont responsables de la réalisation et de l'entretien des aménagements. Il peut s'agir de la mise en place

<sup>5</sup> En moyenne, la densité de plantation d'un lot boisé aménagé est de 900 plantules par hectare. Rapportée à l'hectare, la prime s'élève donc approximativement à 2 700 HTG.

<sup>6</sup> Ceci correspond à une moyenne de 900 HTG par hectare de lot boisé aménagé.

de structures de conservation de sol ou de la plantation d'arbres. Ils s'engagent également à surveiller les aménagements contre les MPA et à eux-mêmes respecter les BPA.

Les organes de suivi sont organisés au niveau local, par exemple à l'échelle d'un bassin versant (BV), et sont formés de diverses catégories d'acteurs : des exploitants, des leaders, des CASEC, des représentants religieux, etc. Ils ont un rôle clé et par conséquent de multiples responsabilités. Au démarrage des activités, ils mobilisent et sensibilisent la population locale. Ils participent ensuite à la planification des interventions et au choix des exploitants. Durant les interventions et même au-delà, ils prodiguent des conseils techniques aux exploitants, assurent le suivi et évaluent régulièrement les aménagements. Dans certaines zones, les leaders et les notables jouent un rôle similaire. Ceux-ci peuvent d'ailleurs se substituer aux organes de suivi quand ces derniers ne sont pas en mesure de remplir leur rôle. Les leaders et notables servent de référence aux exploitants qui les respectent et les considèrent comme des modèles.

Les autorités locales partagent certaines responsabilités avec les organes de suivi dont elles font parfois partie. Par ailleurs, elles contribuent grandement à l'effort de restauration environnementale au niveau de la lutte contre les MPA. Elles sont chargées de publier les arrêtés communaux et d'appliquer les mesures coercitives prévues pour les contrevenants.



Les acteurs impliqués dans l'approche PSE et leurs responsabilités respectives.

Les ministères, principalement le MdE et le MARNDR, sont impliqués à deux niveaux : au niveau local par leurs représentants locaux et au niveau central. Ce sont eux qui définissent l'orientation stratégique et contrôlent que les interventions s'alignent sur la politique gouvernementale. Les représentants locaux participent à la planification et à la mise en place des interventions. Ce sont par exemple eux qui signent le contrat avec l'exploitant. Conjointement avec les organes de suivi, ils sont responsables du suivi et de l'évaluation des aménagements.

Enfin, HELVETAS Swiss Intercooperation exerce un rôle d'intermédiaire, de facilitateur. L'organisation offre un appui méthodologique, technique et financier aux différents acteurs. C'est notamment elle qui finance les activités de restauration, dont la prime versée aux fournisseurs de services environnementaux.

### 3. Succès et échecs de l'approche de restauration environnementale

Les entretiens avec les différents acteurs et les observations sur le terrain ont permis d'identifier un certain nombre de succès et d'échecs. Ceux-ci sont déterminés par une combinaison de facteurs. Les tableaux ci-dessous présentent respectivement les succès et les échecs ainsi que leurs déterminants.

<b>Augmentation couvert boisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation des arbres, entretien et surveillance par les exploitants</li> <li>• Sensibilisation, suivi et surveillance de la part des organes de suivi</li> <li>• Lutte contre les mauvaises pratiques agricoles favorise la régénération naturelle</li> </ul>
<b>Population sensibilisée et conscientisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des organes de suivi et leaders</li> <li>• Sensibilisation continue et implication directe</li> <li>• Valorisation des zones</li> <li>• Visites d'échange, confrontation avec d'autres contextes</li> </ul>
<b>Dynamique socio-organisationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des organes déjà en place, formation des acteurs</li> <li>• Appui à la mise en place de nouveaux organes locaux et représentatifs</li> <li>• Développement et encouragement de synergies entre les acteurs</li> </ul>
<b>Développement alternatives économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et formation à des cultures alternatives</li> <li>• Distribution de semences, de plants et de plantules</li> <li>• Investissement de la prime dans des activités économiques</li> </ul>

Les succès de l'approche PSE et leurs déterminants à droite.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitudes, traditions, conditions socio-économiques précaires</li> <li>• Sensibilisation s'adresse en priorité aux signataires des contrats</li> <li>• Manque d'application des mesures coercitives, laxisme en période électorale, partialité</li> </ul>	<b>Persistance des mauvaises pratiques agricoles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de pépinières locales, longs transports</li> <li>• Logistique de livraison</li> <li>• Petite taille des plantules</li> <li>• Conditions climatiques extrêmes, périodes de sécheresse</li> </ul>	<b>Perte de nombreuses plantules avant la plantation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions socio-économiques précaires, manque d'opportunités économiques</li> <li>• Différents niveaux de réception de la sensibilisation</li> <li>• Approche bloc ou zonage pour sélectionner les parcelles</li> </ul>	<b>Attrait de l'argent plutôt qu'intérêt pour la restauration environnementale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions socio-économiques précaires influencent l'utilisation</li> <li>• Manque de formation sur l'utilisation de la prime</li> <li>• Faible intégration des femmes</li> <li>• Durée du contrat limitée par les contraintes du projet</li> </ul>	<b>Prime ne couvre pas la transition</b>

Les échecs de l'approche PSE et leurs déterminants à gauche.<sup>7</sup>

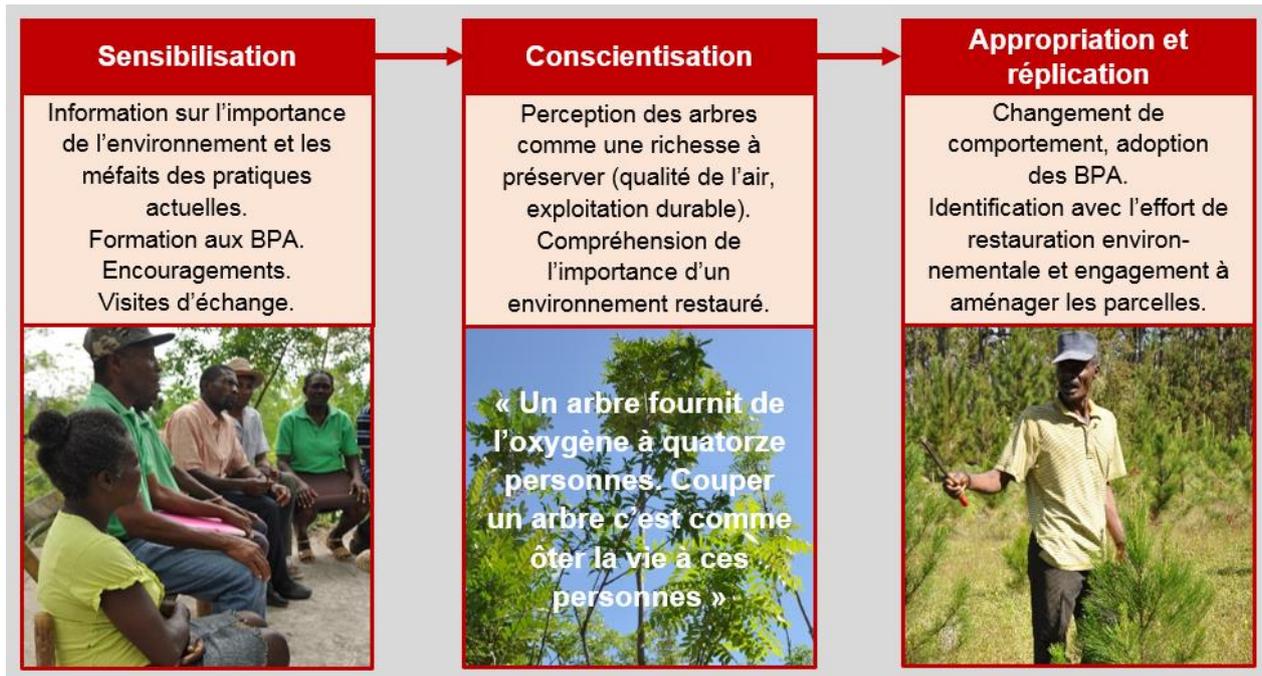
<sup>7</sup> Certains exploitants expliquent le recours aux MPA par leurs conditions socio-économiques précaires. « Nous sommes conscients des méfaits de l'élevage libre et attachons généralement nos animaux. Mais en période de sécheresse, quand il n'y a pas de fourrage pour le bétail, nous sommes bien obligés de les laisser en liberté. Il n'est pas possible de respecter l'arrêté communal, cela mènerait nos bêtes à la mort. » (Silvania Maglore, Verrettes)

## 4. Leçons apprises

### 4.1. La sensibilisation sous différentes formes, un puissant moteur de conscientisation et de changement

La sensibilisation, qui a lieu sous diverses formes, est la première phase du processus de changement de comportement. L'information transmise au début permet de véhiculer le message sur l'état de dégradation de l'environnement. La formation apporte aux exploitants de nouvelles connaissances et capacités. Les visites d'échange constituent des expériences très enrichissantes. En voyant de leurs propres yeux et en échangeant avec des homologues évoluant dans d'autres contextes, les exploitants sont convaincus de leur triste réalité et désirent la changer. Les visites d'échanges permettent aussi aux exploitants de découvrir des manières d'exploiter les terres tout en veillant à l'équilibre écologique.

« Après avoir participé à une visite d'échange, mes confrères et moi avons pris conscience de l'état lamentable de notre environnement. Même avec un simple regard, le contraste saute aux yeux. La partie dominicaine est verte et la nôtre est complètement dénudée ! Pire, un des Dominicains nous a invités à aller au sommet d'une montagne. Là, il nous a montré la partie dénudée et nous a dit que c'était Haïti, le pays pauvre. Nous étions couverts de honte. Depuis notre retour, nous sommes animés par le désir de prendre notre destin en main afin d'avoir une forêt aussi boisée que celles que nous avons vues en République Dominicaine. Nous sommes très motivés à sensibiliser les autres. » (Fernand Julus, Forêt des Pins)



Le processus de changement de comportement.

« **Bat men ankouraje chyen.**<sup>8</sup> » La sensibilisation continue éveille la conscience. Cette dernière est parfois déjà présente chez les exploitants mais a besoin d'être activée. Grâce à la répétition des messages tout au long du processus d'implémentation, les exploitants prennent conscience de leur comportement néfaste à l'environnement et de l'importance d'un environnement restauré. Ils sont conscients de la valeur des arbres qu'ils perçoivent comme une richesse. Ils leur attribuent une valeur économique et apprécient leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie. Les arbres apportent de la fraîcheur, fournissent de l'oxygène, protègent les volailles des rapaces, assurent la sécurité de la population et du bétail lors du passage de cyclones.

<sup>8</sup> Littéralement : « Frapper des mains encourage le chien. » Signification : Les encouragements motivent.

Cette conscientisation mène à l'appropriation de la restauration environnementale par les exploitants. Ceux-ci comprennent la nécessité de modifier leurs pratiques habituelles et d'observer des comportements éco-responsables. Ainsi, ils adoptent les BPA et réalisent les aménagements. Le stade ultime de l'appropriation est la réplication des aménagements sur d'autres parcelles de l'exploitation et la sensibilisation d'autres exploitants.

## 4.2. La gestion directe par l'exploitant contribue à restaurer l'environnement

L'exploitant, après s'être informé du projet et avoir été sensibilisé aux problèmes de dégradation, se sent concerné par l'effort de restauration. Il prend alors délibérément la décision de s'impliquer en apposant sa signature sur le contrat. Cette décision traduit son engagement à devenir un travailleur environnemental. Etant en charge de l'aménagement et de l'entretien de sa parcelle, il se sent responsabilisé et s'approprie les interventions ainsi que la logique de restauration de l'environnement. La parcelle aménagée devient un second jardin. De plus, puisqu'il réalise lui-même les travaux sous la supervision d'un AT, il acquiert de nombreux savoir-faire. Ceci lui permet de facilement répliquer l'expérience sur d'autres parcelles de son exploitation ainsi que de conseiller ses voisins. La gestion directe des activités par l'exploitant garantit la durabilité des actions car celui-ci se sent responsabilisé même au-delà des interventions.

« Avant le projet d'HELVETAS, une de mes parcelles a été reboisée sans mon consentement. Furieux, j'ai arraché tous les arbres. Au lieu de me punir, l'un des agronomes m'a sensibilisé et m'a expliqué l'importance des arbres dans l'environnement. Ainsi, j'ai reçu de nouvelles plantules que j'ai moi-même plantées et entretenues. Suite à cette expérience, je me sens concerné par l'effort de reboisement. » (Merilan Bonnet, Forêt des Pins)

## 4.3. La gouvernance locale, un élément clé de réussite

La gouvernance locale des efforts de restauration environnementale, distribuée entre les acteurs locaux, est un élément essentiel au succès des interventions. Les membres des organes de suivi et les leaders connaissent bien la zone et la population puisqu'ils en sont issus. Grâce cette proximité avec les exploitants, ils entretiennent une relation de « paysan à paysan », une relation d'échange et de confiance. Les exploitants les respectent et les écoutent. Ainsi les organes de suivi et les leaders exercent une certaine influence et servent de modèles, des conditions favorables à la sensibilisation car les exploitants se sentent plus concernés et accordent plus de crédit à ces informations et conseils. Les autorités locales engagées au sein des organes de suivi apprécient cet engagement qui les rapproche des exploitants et leur donne plus de légitimité dans l'exercice de leurs fonctions.

« Je me sens plus proche des exploitants. Ceux-ci sont plus à l'aise avec nous, les autorités locales, et accordent plus d'importance à ce que nous faisons. » (Ovilmar Monet, CASEC 4<sup>ème</sup>, Verrettes)



La gouvernance locale, grâce à la localisation des acteurs au cœur même des zones d'intervention, bénéficie également aux efforts de suivi et de surveillance. Bien que généralement bénévoles, les

« Un jour, nous avons vu cet exploitant s'appêtant à couper un manguier. Nous l'avons convaincu

membres des organes de suivi et les leaders font preuve d'un fort engagement et d'une grande motivation. De plus, leur présence presque permanente à proximité des parcelles aménagées permet une réaction rapide en cas de besoin. Ils sont des acteurs essentiels de la lutte contre les MPA dont la persistance est l'un des obstacles majeurs aux efforts de restauration environnementale. Grâce à la sensibilisation, à la surveillance et à l'application des mesures coercitives par les autorités locales, ils contribuent à la diminution des MPA.

d'y renoncer. Quelques jours plus tard, certains de nos membres ont été réveillés au milieu de la nuit par des bruits. L'exploitant tentait à nouveau de couper le manguier. Nous l'en avons empêché et avons informé le responsable du BAC le lendemain. » (CMBV Doublette, Verrettes)

« **Chyen grangou pa jwe.**<sup>9</sup> » Toutefois, des moyens sont nécessaires pour que la gouvernance locale fonctionne. Les moyens de déplacement et un équipement adapté font souvent défaut. De plus, l'engagement bénévole au sein du comité de suivi empiète parfois sur les activités économiques habituelles. Bien qu'il soit coûteux en temps, la motivation personnelle et l'identification avec la logique de restauration environnementale encouragent les acteurs locaux à poursuivre leur engagement, même au-delà du projet.

#### 4.4. L'implication de l'Etat tout au long du processus, une condition à la continuité des efforts de restauration

La plupart du temps, une ONG joue le rôle d'intermédiaire entre les fournisseurs et les bénéficiaires du service environnemental. En harmonisant ce rôle avec les responsables de l'Etat au niveau central et local et en s'assurant de leur participation à chaque phase du projet, l'ONG évite de se substituer à l'Etat. Cette implication directe de l'Etat pose les premières bases d'une passation de prise en charge permettant d'éviter une rupture au terme du projet. Puisque la réussite de la restauration environnementale dépend fortement du suivi des interventions, un engagement sur le long terme, au-delà du projet, est primordial afin de garantir cette continuité. De plus, l'implication directe des responsables de l'Etat contribue à la reconnaissance de leur rôle et de leurs responsabilités par la population. Ainsi, la population respecte mieux leur autorité en matière de restauration environnementale.

« Suite à l'événement de la coupe du manguier, le CMBV de Doublette m'a remis une lettre adressée à HELVETAS rapportant l'incident. Cet exemple montre que les exploitants pensent s'engager pour HELVETAS et oublient le rôle des autorités. Que se passera-t-il une fois le projet terminé ? » (Prévilmond Mont-Fleury, responsable du BAC, Verrettes)

#### 4.5. Les conditions socio-économiques des exploitants, un élément important lors de la sélection des parcelles

« **Pise gaye pa kimen.**<sup>10</sup> » La sélection des parcelles à passer sous contrat découle surtout d'une logique de restauration environnementale. En concentrant les interventions dans le territoire sur la base de critères biophysiques, leur visibilité augmente. De plus, une certaine synergie se crée entre les exploitants d'une même zone. Ceux-ci s'entraident pour la surveillance de leurs parcelles et échangent des conseils sur l'entretien des aménagements. La concentration des interventions favorise également la régénération naturelle, la sensibilisation et la surveillance contribuant à la réduction des MPA. Enfin, la sélection des parcelles est plus facilement justifiable puisque basée sur un état de dégradation.

<sup>9</sup> Littéralement : « Le chien qui a faim ne joue pas. » Equivalence : « Ventre affamé n'a point d'oreille. »

<sup>10</sup> Littéralement : « La pisse qui se répand ne mousse pas. » Signification : Il faut concentrer ses efforts pour observer un résultat.

Toutefois, ce mode de sélection pose également quelques problèmes. D'une part, il peut remettre en question le côté « volontaire » de l'approche PSE pour les fournisseurs. En effet, certains exploitants disent ressentir la pression du zonage ou de leur voisinage au moment de leur prise de décision. De plus, ce mode de sélection néglige les conditions socio-économiques des exploitants. Le choix des parcelles prime sur celui des exploitants alors que la quantité de terres ou le nombre d'enfants sont des caractéristiques importantes influençant la disposition des exploitants à donner leurs parcelles. Si certains signent le contrat parce qu'ils ressentent une pression mais que leurs conditions ne s'y prêtent pas, la réussite de la restauration de l'environnement est compromise.

« D'après le zonage, je vis dans la zone rouge qui n'est pas une bonne zone. C'est une zone inhabitable. Je travaille donc pour qu'elle devienne marron. Une fois marron, cela voudra dire que les sommets seront reboisés et donc mieux protégés. La situation sera meilleure que maintenant. »

(Toussaint Jean, Forêt des Pins)



#### 4.6. Le respect des habitudes et des traditions favorise l'acceptation de l'approche

« **Men anpil chay pa lou.**<sup>11</sup> » Les habitudes et traditions doivent être comprises et prises en compte pour ne pas perturber l'équilibre du milieu. En respectant les modes de travail, l'approche de restauration environnementale intègre la dynamique locale et est plus facilement acceptée par la population ce qui contribue à son succès. Par exemple, le travail en association préconisé dans certaines zones diminue les coûts liés à la mise en place des aménagements. Ainsi, l'exploitant peut utiliser la prime à d'autres fins. Lors des journées de travail en association, les exploitants en profitent pour partager des connaissances et expériences leur permettant de répliquer avec aisance les travaux sur d'autres parcelles.

« A Doublette, nous nous groupons pour réaliser les travaux d'aménagement. Cette initiative a permis de réduire les coûts pris en charge par chacun pour aménager sa parcelle. De cette manière, nous pouvons faire une autre utilisation de la prime. Lors des journées de travail, la solidarité règne et nous en profitons pour sensibiliser. » (Gaby Joseph Odvard, Verrettes)

#### 4.7. La production de plantules locales augmente le taux de réussite et crée des opportunités économiques

Les plantules produites dans les pépinières locales<sup>12</sup> sont souvent issues de conditions pédoclimatiques similaires à celles du lieu de plantation. Grâce à la proximité des deux sites, elles subissent également peu de déplacements et sont en bon état lors de la mise en terre. Ces deux facteurs contribuent au haut taux de réussite des plantules locales, particulièrement dans les zones très isolées. En effet, les pépinières centrales sont souvent éloignées des sites de plantation. Les plantules souffrent durant le transport et arrivent fatiguées et abîmées. Elles ont alors besoin d'un entretien appliqué pour survivre.

« La majorité des plantules ont été achetées dans des pépinières de la vallée. Le transport jusqu'ici est long et difficile, beaucoup de plantules souffrent et s'abîment pendant le voyage. D'autres ne sont pas adaptées aux sols et ont de la peine à pousser. » (CMBV Lacoutin, Verrettes)

Un autre avantage des pépinières locales est la création d'emplois locaux et la formation des pépiniéristes. En poursuivant une approche de marché, les pépiniéristes deviennent des entrepreneurs et bénéficient pleinement de cette opportunité économique.

<sup>11</sup> Littéralement : « Avec beaucoup de mains, la charge n'est pas lourde. » Equivalence : « L'union fait la force. »

<sup>12</sup> Les plantules utilisées pour le reboisement sont soit produites dans des pépinières locales, situées à proximité des parcelles à aménager, soit achetées dans des pépinières centrales.



Les pépinières locales sont tout de même confrontées à plusieurs défis. Une pépinière nécessite des moyens importants, notamment de l'eau, dont la disponibilité dans les zones reculées peut se révéler problématique. Leur gestion, par exemple l'alignement du calendrier de production avec celui des saisons pluvieuses, requiert de solides connaissances même dans le cas des petites pépinières. La question de l'avenir des pépinières locales, soutenues par l'ONG, au-delà du projet se pose également. Leur fonctionnement sur le long terme exige une demande en plantules de la part des exploitants de la zone et la disposition de ceux-ci à payer pour des plantules qu'ils étaient habitués à recevoir.

#### 4.8. La diversification des aménagements permet de correspondre à la pluralité des cas

Les exploitants ont des conditions et des intérêts différents les uns des autres ce qui influence leur préférence pour certains types d'aménagement plutôt que d'autres. La taille de l'exploitation, le type d'exploitation et la distance entre la parcelle et la maison de l'exploitant sont des facteurs importants.



Souvent les exploitants combinent les cultures saisonnières et les plantules. Ils sont plus motivés à entretenir les parcelles et à les protéger du bétail quand les cultures y sont établies ce qui favorise la réussite des plantules. Après environ deux ans, la combinaison n'est plus possible car les arbres concurrencent les cultures saisonnières. Les exploitants possédant beaucoup de terres laissent alors grandir les arbres et se préparent à substituer l'exploitation durable du bois aux cultures sarclées. En revanche, ceux disposant de moins d'un hectare de terres ressentent la pression de la diminution de leur surface agricole utile (SAU). Certains se sentent frustrés et se plaignent tandis que d'autres

exploitent des parcelles en faire-valoir indirect (FVI). La question se pose alors du mode d'exploitation de ces parcelles et du respect des BPA.

Généralement, les exploitants habitués aux lots boisés apprécient une densité de plantation élevée. Ceux pratiquant principalement les cultures saisonnières préfèrent une densité de plantation plus faible car elle permet le développement de l'agroforesterie et laisse assez d'espace à l'élevage.

« L'approche s'adresse uniquement aux moyens ou grands exploitants. Pour les petits exploitants, la mise en PSE de leur parcelle provoque un conflit avec l'élevage et les cultures puisqu'ils ne peuvent plus exploiter leurs terres. Certains n'en sont pas conscients et signent le contrat sans réfléchir. » (Pierre Enock, CASEC 2<sup>ème</sup> Belle-Fontaine, Forêt des Pins)

#### 4.9. L'insécurité foncière généralisée sous différentes formes pénalise les efforts de restauration

L'insécurité liée à la tenure foncière engendre la réticence ou même la peur d'investir dans les travaux de restauration environnementale. En effet, il est plus facile de réaliser des travaux d'aménagement sur les terres exploitées en faire-valoir direct (FVD) que sur celles exploitées en FVI. Plusieurs cas de figure expliquent ce fait.

« **Mèt kabrit mande kabrit plenn pa plenn fow bailil.**<sup>13</sup> » La crainte de la dépossession foncière engendre la réticence à réaliser des aménagements chez les personnes exploitant les terres de l'Etat. Ainsi, elles préfèrent maximiser leur profit en attendant d'être dépossédées.

Pour les terres exploitées en fermage et en métayage, les contrats sont habituellement passés avec les propriétaires. Ceux-ci partagent rarement la prime avec les exploitants des terres. De plus, puisque les baux à ferme s'écoulent sur une durée moins longue que celle nécessaire à la période de croissance des arbres, les exploitants ne sont pas intéressés à aménager les terres. Ils ne veulent pas courir le risque d'investir dans la plantation d'arbres de peur de ne pas jouir des fruits de leur investissement et d'augmenter la rente de la ressource.

« **Kabrit twa mèt mouri nan pot.**<sup>14</sup> » Les terres en indivision sont confrontées à un problème de gestion car peu de cohéritiers sont intéressés à les aménager alors que la plupart souhaite profiter des bénéfices. De plus, les contrats sont uniquement signés par l'un des propriétaires qui a pour devoir de partager la prime, une action causant souvent des conflits familiaux.

Certains propriétaires possèdent beaucoup de terres mais ne vivent pas dans la zone. Ceux-ci sont rarement présents lors des campagnes de sensibilisation et de la signature des contrats. Dans la plupart des cas, ils reçoivent l'argent de la prime mais ne le partagent pas avec les exploitants assurant l'aménagement et la surveillance des parcelles.

« Nos parents nous ont laissé une parcelle boisée en héritage. Mes frères n'étant pas aussi motivés et sensibilisés que moi, ils ne pensaient qu'à couper les arbres tandis que moi je faisais des aménagements. Ils ont déboisé la parcelle au point de la mettre dans un état de lessivage très grave. C'était vraiment difficile de trouver une entente jusqu'au jour où j'ai décidé de partager la parcelle. J'ai donné ma portion de terre en métayage à un exploitant qui assure la plantation des arbres et la surveillance. Aujourd'hui, ma portion de terre est restaurée, les arbres grandissent bien. » (Renel Altenor, Verrettes)

<sup>13</sup> Littéralement : « Le propriétaire de la chèvre demande la chèvre, en gestation ou pas en gestation, il faut la lui donner. » Signification : Lorsqu'une personne ne possède pas quelque chose, elle doit s'attendre à ce que le propriétaire la réclame à tout moment. Elle doit être prête à lui remettre cette chose.

<sup>14</sup> Littéralement : « La chèvre qui a trois propriétaires meurt accrochée au poteau. » Signification : Lorsqu'un animal appartient à plusieurs personnes, chaque propriétaire pense que les autres en prennent soin.

## 4.10. Le développement d'alternatives économiques contribue à la durabilité des actions

« **Nou mize nan wout pou nou pote bon komisyon.**<sup>15</sup> » La prime versée aux exploitants est une compensation pour la perte de l'exploitation de leur parcelle durant la période couverte par le contrat. Elle doit encourager l'exploitant à aménager sa parcelle et à respecter les BPA. Toutefois, deux défis se présentent et compromettent la durabilité des interventions. D'une part, l'utilisation de la prime est fortement influencée par la précarité des conditions socio-économiques des exploitants, comme le nombre d'enfants ou la taille de l'exploitation. Ainsi les exploitants l'utilisent surtout pour payer l'écolage de leurs enfants, pour acheter de la nourriture et pour assurer l'entretien des aménagements. Le deuxième défi est la durée des contrats. Lorsque ceux-ci sont de courte durée<sup>16</sup>, ils ne couvrent pas la période nécessaire à la transition entre le type d'exploitation actuel, les cultures saisonnières, et le type d'exploitation encouragé, les cultures pérennes. En effet, les arbres ont besoin d'environ cinq ans avant que les premières branches puissent être exploitées ou les premiers fruits récoltés.



Sur le court ou moyen terme, les alternatives économiques développées dans le cadre du projet facilitent la transition et contribuent à la durabilité des aménagements. Les semences et les plants distribués ainsi que l'application de techniques apprises durant les formations créent des revenus complémentaires et détournent ainsi les exploitants des MPA. L'investissement de la prime par les exploitants dans l'achat de bétail, de nouvelles parcelles ou dans le petit commerce permet également de développer des alternatives économiques. Sur le plus long terme, l'espoir véhiculé par les arbres d'un avenir meilleur, dans un environnement plus sain, offrant plus de protection et de richesse, est source de motivation.

« Avec la prime, j'ai acheté une parcelle dans une zone propice à la culture de l'arachide. Comme les revenus tirés de la vente des récoltes d'arachides me permettent de subvenir aux besoins de ma famille, je peux laisser reposer mes parcelles situées en amont de la cascade. » (Elivrass Louissaint, Belle-Anse)

Certains expliquent le faible investissement de la prime par le fait que peu de contrats ont été passés avec des femmes. Dans la culture haïtienne, les femmes sont responsables du petit commerce et savent mieux faire fructifier l'argent pour subvenir aux besoins de leurs familles.

« Nous les femmes, nous sommes peu à avoir signé des contrats. Nos maris ont parfois partagé la prime mais cela reste leur argent. Comme ils peuvent le réclamer à tout moment, nous avons peur de l'utiliser. Si c'était notre argent, nous saurions mieux le gérer et l'investir. » (Balthazar Dieucimene, Belle-Anse)

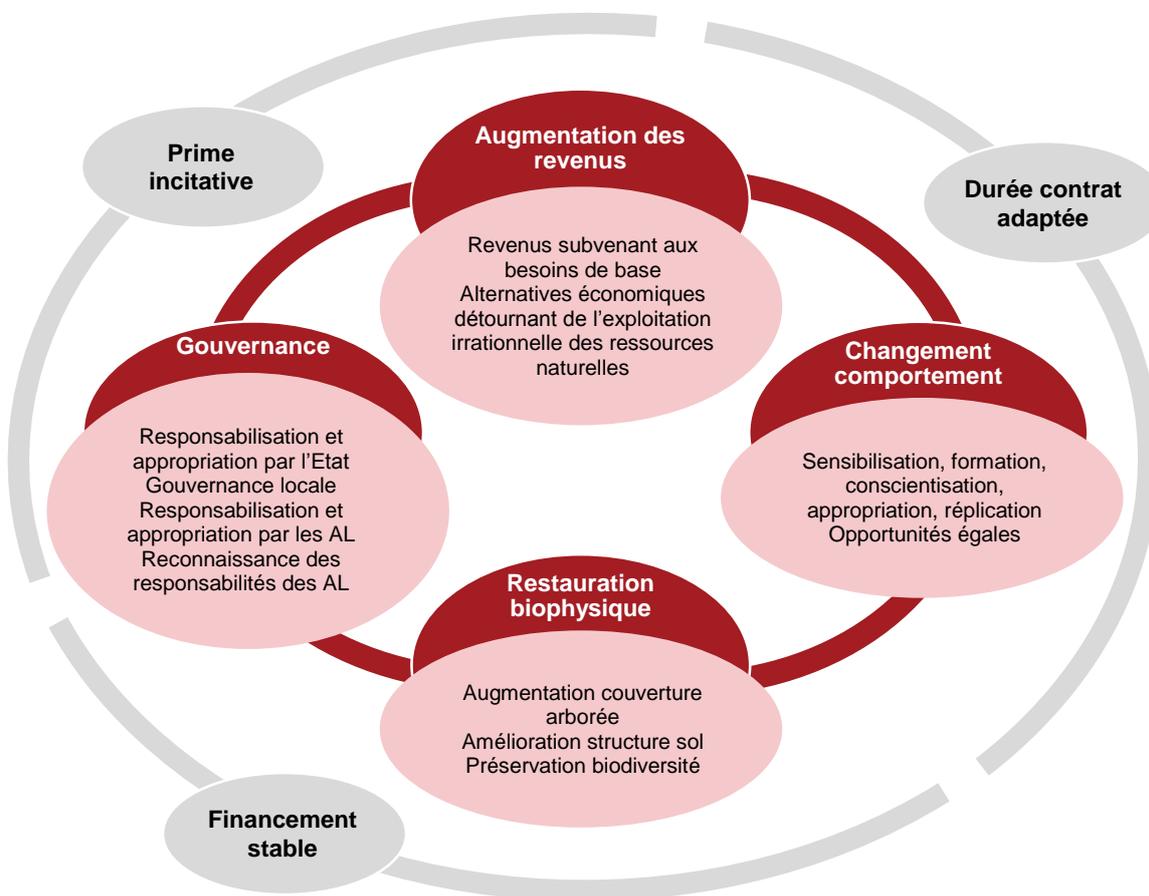


<sup>15</sup> Littéralement : « Nous prenons beaucoup de temps sur la route pour apporter la bonne commission. » Signification : Parfois le chemin est long pour parvenir à un résultat.

<sup>16</sup> Dans le cas de la zone centrale de Forêt des Pins, les exploitants perdent le droit d'exploiter la parcelle.

## 5. Les éléments d'une approche PSE durable

Cette capitalisation d'expériences a identifié des éléments contribuant à la durabilité de l'approche PSE. Le graphe ci-dessous présente ces éléments économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels qui forment ensemble un cercle vertueux. Trois caractéristiques intrinsèques à l'approche PSE sont en orbite autour du cercle.



Les éléments d'une approche PSE durable.

D'un point de vue économique, l'augmentation des revenus des ménages conditionne la durabilité. Ainsi, le nouveau type d'exploitation, les cultures pérennes, devrait créer des revenus permettant de répondre aux besoins de base du ménage. Les alternatives économiques développées dans le cadre du projet, telles que la culture du café, du palma christi, les cultures maraîchères ou les emplois mis en place comme celui de pépiniériste, devraient générer des revenus complémentaires et détourner les planteurs de l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles.

Pour garantir sa durabilité sociale, il est essentiel que l'approche soit inclusive, qu'elle s'adresse autant aux petits qu'aux grands exploitants, aux femmes qu'aux hommes, et qu'elle offre ainsi des opportunités égales aux exploitants. La sensibilisation des exploitants à l'importance de l'environnement est un processus contribuant à la conscientisation de ceux-ci. Grâce au renforcement et à l'élargissement de leurs connaissances et capacités, les exploitants s'approprient la logique de restauration et sont capables de reproduire les aménagements indépendamment de la présence du projet. Ce changement de comportement implique également l'adoption des BPA.

En ce qui a trait à l'environnement, l'approche de restauration environnementale doit arrêter la dynamique de dégradation et la remplacer par un processus de restauration biophysique. Celui-ci se manifeste par une augmentation de la couverture boisée, que ce soit grâce aux plantules mises en

terre ou à la régénération naturelle, par une amélioration de la structure du sol et par la préservation de la biodiversité, visible au retour de certaines espèces animales ou végétales.

En ce qui concerne la gouvernance, la responsabilisation et l'appropriation par l'Etat de la logique de restauration environnementale est indispensable afin d'en garantir la durabilité. La gouvernance locale est un autre élément essentiel puisqu'elle est le moteur de l'approche. Les organes de suivi et les leaders sont des acteurs locaux importants tout comme les autorités locales. Celles-ci devraient être responsabilisées et s'approprier l'effort de restauration environnementale car elles représentent l'Etat et le respect des lois au niveau local. Il est également important que leurs responsabilités et leur autorité soient reconnues par la population. Elles doivent faire figure de référence en matière de restauration environnementale.

Finalement, la prime prévue dans le cadre de l'approche PSE devrait être incitative, c'est-à-dire s'élever au moins à la hauteur des coûts d'opportunité, et la durée du contrat devrait correspondre à la période durant laquelle l'exploitant fournit un service environnemental ou au minimum couvrir la période de transition entre les types d'exploitation. Quant à l'argent de la prime, il devrait être issu de sources de financement stable, ne dépendant donc pas uniquement du soutien des ONG.

## 6. Pistes pour un financement durable de l'approche PSE

Dans la majorité des cas, l'approche PSE dépend du financement des ONG. Cette source de financement est limitée à la durée du projet alors que la restauration environnementale est un effort de longue durée. Afin de garantir la réalisation et la continuité des interventions, une ou plusieurs sources de financement durable sont nécessaires. Ce document en propose quelques-unes.

- **Protection des ressources en eau.** La restauration de l'environnement permet d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource eau. Une partie des fonds prélevés auprès des usagers de l'eau devrait être allouée au financement des activités restauratrices de l'environnement en amont. Dans ce sens, des discussions devraient être engagées avec la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) afin de définir les conditions nécessaires à la mise en place de ce système de financement.
- **Gestion des AP et valorisation de sites à potentiel écotouristique.** Les zones à forte potentialité touristique doivent être valorisées afin d'attirer des visiteurs et de générer des revenus utiles à la restauration environnementale. Afin de prélever des fonds pour cet effort, il est conseillé d'introduire des taxes comme une taxe touristique ou un droit d'entrée dans les sites touristiques. La gestion de ces fonds nécessite la mise en place d'un mécanisme de gestion financière, dans lequel interviennent les organes de gestion des AP (CdG, CGAP et Direction d'AP), et le renforcement des capacités de ces acteurs.
- **Gestion des risques et bassins versants.** L'aménagement des parcelles en amont permet la réduction des cas d'inondations en aval. La diminution des dégâts liés aux catastrophes aide à réaliser des économies au niveau des localités et des ménages. Il s'avère nécessaire de renforcer la relation amont-aval afin que les bénéficiaires payent pour les services rendus par les fournisseurs.
- **De manière générale.** L'Etat haïtien devrait songer à réaliser un effort de décentralisation en dotant les collectivités territoriales des moyens nécessaires au financement durable de la restauration de l'environnement, garantissant ainsi une action continue.

## 7. Conseils pour la restauration environnementale en Haïti

**La sensibilisation doit être un effort continu et s'étendre au-delà de la zone d'intervention.**

Des exploitants comparent la sensibilisation à l'Evangile de Jésus-Christ. Certains acceptent et comprennent le message très tôt, d'autres plus tard et certains ne l'acceptent jamais. En ce sens, elle

doit avoir lieu continuellement, tout au long des interventions et même au-delà. Elle doit s'adresser à l'ensemble de la population de la zone car la persistance des MPA dans les zones voisines impacte négativement les aménagements. De plus, les conseils prodigués doivent être avisés et ne doivent pas refléter des intérêts personnels.

**Les différents acteurs doivent joindre leurs efforts et remplir le rôle qui leur est imparti, même au-delà des interventions.**

L'implication des acteurs dans le suivi et la surveillance est importante pour assurer la durabilité des aménagements. Ainsi, les acteurs en place doivent coopérer et unir leurs efforts afin de créer des synergies. Pour plus d'efficacité, il est important d'éviter les doublures et donc de bien définir les rôles. Les manquements dans l'application des arrêtés communaux empâtent sur la restauration environnementale. Ainsi, les autorités locales doivent appliquer les mesures coercitives avec rigueur et impartialité. La prise en charge par l'Etat durant et après le projet est nécessaire pour la réussite et la durabilité des interventions.

**Le choix des parcelles à aménager doit prendre en considération la tenure foncière et les conditions socio-économiques des exploitants.**

L'approche bloc et le zonage sont des bonnes bases pour la sélection des parcelles à passer sous contrat. Néanmoins, il est important de faire preuve de souplesse et d'également considérer les conditions socio-économiques ainsi que les spécificités des exploitants. Il est particulièrement intéressant d'intégrer les propriétaires de lots boisés car ils sont déjà sensibilisés à l'effort de reboisement, ont l'expérience de la plantation et de l'entretien d'arbres et sont souvent des modèles pour les autres exploitants. L'approche doit également faciliter l'intégration des femmes et des petits exploitants en répondant à leurs spécificités. Il s'agit par exemple de faciliter l'acquisition d'une autre parcelle cultivable. Enfin, il s'avère important de clarifier la tenure foncière lors de la sélection des exploitants. Dans les cas des terres exploitées en FVI, il est conseillé de prévoir des contrats particuliers permettant de trouver une entente entre le propriétaire et l'exploitant.

**Il est important de renforcer ou de mettre en place des pépinières locales.**

La mise en place ou le renforcement de pépinières locales est particulièrement recommandé dans les zones reculées où l'acheminement des plantules est difficile. En plus de limiter le transport des plantules, elles créent des alternatives économiques dans des zones où les perspectives économiques sont rares. Toutefois, dans une logique d'économie de marché, il est essentiel de songer, avant même leur installation, à leur continuité au-delà du projet.

**Le choix des espèces et de la manière d'aménager les parcelles doit être un processus participatif permettant de correspondre à la diversité des cas.**

Les exploitants s'identifient plus facilement et s'approprient mieux les aménagements lorsqu'ils participent aux prises de décision. Lorsqu'ils choisissent eux-mêmes les espèces, ils sont plus conscients de leur utilité et de leurs spécificités et sont également plus motivés à en prendre soin. Quand les aménagements reflètent leurs habitudes de cultures et ne leur sont pas imposés, l'acceptation est plus élevée.

**La prime doit être incitative et couvrir au moins les coûts d'opportunité ou s'accompagner d'alternatives économiques afin de permettre la transition vers le nouveau type d'exploitation.**

La prime est un appui limité dans le temps prévu pour accompagner le changement de pratiques des exploitants. Afin de couvrir la transition vers le type d'exploitation encouragé, les cultures pérennes, le contrat devrait s'étendre sur au moins cinq ans. Il est également recommandé de prévoir un montant incitatif, couvrant au moins les coûts d'opportunité. Dans le cas contraire, la prime doit s'accompagner

d'alternatives économiques permettant de compenser la perte de l'exploitation de la parcelle durant la période de transition.

La compréhension de la finalité de la prime et de son aspect temporaire s'avère indispensable afin de garantir une utilisation avisée et rationnelle de celle-ci. Ainsi, l'approche doit s'accompagner d'une formation sur le but de la prime, sur sa gestion et sur le développement d'alternatives économiques.

### **L'approche PSE doit renforcer la relation amont-aval et impliquer les bénéficiaires des services environnementaux.**

Par définition, un PSE établit une relation entre les fournisseurs et les bénéficiaires d'un service environnemental. Ainsi, la sensibilisation ne doit pas uniquement s'adresser aux fournisseurs mais également aux bénéficiaires. Ceux-ci doivent prendre conscience de la valeur du service environnemental dont ils bénéficient et de la relation amont-aval. En renforçant la relation, la voie est également ouverte pour un financement issu directement des bénéficiaires.

## **8. Conclusion**

En impliquant directement les exploitants, l'approche PSE les transforme en des acteurs responsabilisés de la restauration environnementale. La sensibilisation et le suivi réalisés par les acteurs locaux favorisent grandement la réussite des interventions. Toutefois, la restauration de l'environnement est un processus lent, dépassant le cycle habituel des projets et requérant de la continuité. Des sources de financement durable doivent encore être développées afin de garantir cette continuité et de permettre la réplication dans d'autres zones du pays.



### **Quand les arbres sauvent des vies...**

« Un jour, alors que j'étais au sommet de ma parcelle, j'ai perdu l'équilibre. Par chance, j'ai pu me rattraper à un arbre, l'unique arbre de ma parcelle ! Cette expérience m'a fait comprendre la valeur des arbres. Depuis, je ne déboise plus mes parcelles et plante autant d'arbres que possible. » (Exploitant, Verrettes)

---

## Remerciements

---

Ce travail de capitalisation d'expériences a été rendu possible par la coopération d'un grand nombre de personnes. Nous souhaitons leur exprimer notre gratitude.

Nous remercions tout particulièrement la Direction de Programme d'HELVETAS Swiss Intercooperation en Haïti, Swan Fauveaud et Seth Pierre, pour leur encadrement, leur disponibilité et la justesse de leurs conseils.

Nous remercions les trois coordonnateurs et équipes de projet pour leur accompagnement sur le terrain et pour la richesse des échanges à propos de leur projet.

Nous remercions l'Administration d'HELVETAS Swiss Intercooperation en Haïti, mise à rude épreuve par nos nombreux déplacements, pour la coordination des visites de terrain.

Nous remercions Zora Urech et Eric Chevallier d'HELVETAS Swiss Intercooperation pour leurs précieux conseils, pour la relecture attentive de ce document et pour les réflexions initiées.

Nous remercions les directions des AP et les responsables de BAC pour leur appui lors de la mobilisation des acteurs et pour leur accompagnement sur le terrain.

Enfin, nous remercions les exploitants et tous nos autres interlocuteurs d'avoir partagé leur expérience avec nous et de nous avoir consacré un peu de leur temps précieux.

---

## Références

---

Bellande A 2010, Historique des interventions en matière d'aménagement des bassins versants en Haïti et leçons apprises. CIAT BID.

Conseil économique pour le développement durable 2010, Les « PSE » : des rémunérations pour les services environnementaux. Références économiques, 17.

Etrillard C 2016, Paiements pour services environnementaux : nouveaux instruments de politique publique environnementale. Développement durable et territoires [En ligne], 7, 1.

Karsenty A et al. 2014, Du Sud au Nord : regards croisés sur les Paiements pour Services Environnementaux. Synthèse des débats de l'atelier international PESMIX. LES CAHIERS DE BIODIV'2050 : INITIATIVES, 2.

Laurans Y et al. 2011, Les paiements pour services environnementaux. De la théorie à la mise en œuvre, quelles perspectives dans les pays en développement ? A savoir, 7.

MARNDR 2014, Rapport bilan annuel 2013-2014.

Wunder S 2005, Payments for Environmental Services: some Nuts and Bolts. Cifor Occasional Paper, 42, Center for International Forestry Research, Belém.